



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle Gatineau de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le mercredi 28 mai 2003 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Michel Tremblay, directeur général par intérim, M Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absente madame Jocelyne Houle, vice-présidente.

**CE-2003-761 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 21 MAI 2003**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau du 21 mai 2003 a été déposée aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

**CE-2003-762 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 18 - 67 568,74 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 18 - 346 276,62 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 19 - 7 908,52 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 17 - 673 533,50 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 18 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 18, la liste des réquisitions numéro 19 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 17 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 18	Pièces de comptes à payer	67 568,74 \$	12 au 16 mai 2003
Liste PD numéro 18	Pièces de comptes à payer	346 276,62 \$	12 au 16 mai 2003
Liste des réquisitions numéro 19	Pièces de comptes à payer	7 908,52 \$	12 au 16 mai 2003
Liste des embauches numéro 17	Embauches personnel temporaire	673 533,50 \$	5 au 9 mai 2003

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-763 ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-18 - 633 507,74 \$ - PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AU 7 MAI 2003**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-18 d'un montant total de 633 507,74 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-764** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-19 – 352 185,65 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 MAI 2003**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-19 d'un montant total de 352 185,65 \$ pour la période du 8 au 14 mai 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-765** **MANDAT - FIRME OPTITECH INC. - DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE - SYSTÈME DE TAXATION - 28 468,69 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de retenir les services de la firme Optitech Inc., 162, rue de Varennes, Gatineau, Québec, J8T 8G4, pour procéder au développement informatique afin de terminer le travail d'adaptation du système de taxation pour la Ville de Gatineau et prévoyant l'assignation d'un analyste au tarif journalier de 550 \$, à savoir Frédéric Jaulgey pour une période de neuf semaines à compter du 12 mai 2003 pour un montant total de 28 468,69 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13440-415-43667	27 478,74 \$	Développement informatique consultants inform.
04-13493	989,95 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-766** **DEMANDE DE SUBVENTION AUX ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE 2003-2004**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est éligible au programme d'aide financière des Archives nationales du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la politique d'acquisition des archives privées adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 15 avril 2003, la Ville peut acquérir, traiter et diffuser des fonds d'archives privés;

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide financière des Archives nationales du Québec permet le traitement de fonds d'archives privés;

**CONSIDÉRANT QUE** la section gestion des documents et archives au Service du greffe désire traiter les deux fonds d'archives suivants, à savoir : le Fonds Famille Russell-Williams et le Fonds Association des cadets-pompiers de Hull;

**CONSIDÉRANT QUE** la section gestion des documents et des archives au Service du greffe a élaboré une demande dans le cadre du programme d'aide financière 2003-2004 des Archives nationales du Québec pour le traitement des deux fonds d'archives ci-haut mentionnés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la demande de subvention dans le cadre du programme d'aide financière 2003-2004 des Archives nationales du Québec telle que rédigée par la section gestion des documents et des archives et autorise le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer ladite demande.

Adoptée

**CE-2003-767\* SUBVENTION DE 400 \$ - ORGANISME CULTUREL L'HARMONIE LE PRÉLUDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ CULTURELLE 2003**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, selon la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, accepte et recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser une subvention de 400 \$ à l'organisme l'Harmonie Le Prélude et d'émettre le chèque selon les modalités suivantes :

<b>ORGANISME</b>	<b>MONTANT</b>
Commission scolaire au Cœur des Vallées Pour l'organisme Harmonie Le Prélude 402, rue Bélanger Buckingham (Québec) J8L 2M2	400 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
72110-972	400 \$	Soutien aux organismes culturels subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-768\* VIREMENT DE FONDS DE 1 500 \$ - SPECTACLES JEUNES PUBLICS 2003 - PARCS LA VÉRENDRYE ET SAINT-GÉRARD - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - RICHARD CÔTÉ ET YVON BOUCHER**

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers des districts électoraux de Bellevue et de la Rivière-Blanche ont accepté de payer une somme de 500 \$ par spectacles, pour trois représentations dans leur parc respectif;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres a planifié une série de spectacles s'adressant aux familles et aux jeunes enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** pour une huitième année consécutive, une série de spectacles sera présentée dans ces deux parcs :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de virer la somme de 1 500 \$ des fonds discrétionnaires des conseillers des districts électoraux de Bellevue et de la Rivière-Blanche au budget du Service des arts, de la culture et des lettres pour l'organisation et la tenue des trois spectacles jeunes publics dans les parcs La Vérendrye et Saint-Gérard et ce, dans le cadre du programme d'animation publique estivale « UN ÉTÉ SHOW » dans la Ville de Gatineau.

De plus, le trésorier est autorisé à faire le virement pour la somme de 1 000 \$ du fonds discrétionnaire 02-11413 – Richard Coté – de Bellevue et de 500 \$ du fonds discrétionnaire 02-11415 - Yvon Boucher – de la Rivière-Blanche dans le budget 02-71531-433.

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11415-671	500 \$		Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche // fourn. de bureau
11413-972	1 000 \$		Richard Côté - de Bellevue // subventions
71531-433		1 500 \$	UN ÉTÉ SHOW // Cachets d'artistes

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-769**     **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-18 - 32 033,40 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-18 d'un montant total de 32 033,40 \$ pour la période du 6 au 12 mai 2003.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-770**     **APPROBATION DES AVIS DE CHANGEMENTS - CONTRAT DES TRAVAUX DE LA PHASE II À L'USINE D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU PAR LA FIRME FILTRUM INC. - 7 938,74 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Axor experts-conseils inc. a recommandé les avis de changements numéros P-064 au montant de 5940 \$ excluant les taxes applicables pour le remplacement du scellé de type presse-étoupe par un scellé de type mécanique double pour les pompes 4427PP023 et 4427PP024 du digesteur 2302 et P-072 au montant de 961,75 \$ excluant les taxes applicables pour le déblocage du drain de l'intercooler du compresseur numéro 2 par les Entreprises Larry inc. :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les avis de changements numéros P-064 et P-072 recommandés par la firme Axor experts-conseils inc. pour un montant de 7 938,74 \$ incluant les taxes à être pris dans le règlement d'emprunt numéro 690 de l'ex-C.U.O., soit dans le contrat accordé à la firme

Filtrum inc. par la résolution de l'ex-C.U.O. numéro 2001-393 pour les travaux de la phase II à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-06900-001-43668	7 662,68 \$	Construction phase II usine d'épuration coût des travaux
04-13493	276,06 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-771** **SOUSSION - 2003 SI 077 - LA CORPORATION D'ENTRETIEN D'ASCENSEUR INDÉPENDANT - FOURNITURE D'UN MONTE-PERSONNE AU CENTRE DE SERVICES DE BUCKINGHAM - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 36 030 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme La Corporation d'entretien d'ascenseur Indépendant, 5705, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal, Québec, H4A 3T3, pour la fourniture et l'installation d'un monte-personne au Centre de services de Buckingham pour la somme de 36 030 \$ non taxable, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 avril 2003 et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-19000-001-43669	36 030 \$	Remise aux normes des bâtiments Centre de services Buckingham ascenseur & toilette hand.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-772** **SOUSSION - 2003 SI 024 - GAUVREAU TOP SOIL (3757307 CANADA INC.) - TERRE VÉGÉTALE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - APPROXIMATIVEMENT 38 820,92 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme Gauvreau Top Soil (3757307 Canada Inc.), 930, chemin Vanier, Aylmer, Québec, J9H 5E1, pour la fourniture de la terre végétale au prix unitaire de 11,25 \$ le m<sup>3</sup> excluant les taxes, pour l'année 2003, pour tous les secteurs de la Ville, le tout en conformité avec sa soumission en date du 23 avril 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

De plus, ce comité rejette les soumissions reçues pour le volet tourbe.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-31250-628	Réparation paysager (voirie, aqueduc, égout) – produits d'horticulture

02-71420-628 Entretien des parcs et aménagements – produits d’horticulture  
 02-71430-628 Horticulture et arboriculture – produits d’horticulture

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-773 SOUSSION - 2003 SI 018 - 3916383 CANADA INC. (LES FERMES RENAUD) - COUPE D'HERBE DANS LES FOSSÉS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - APPROXIMATIVEMENT 36 273,13 \$ - SECTEUR D'AYLMER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme 3916383 Canada Inc. (Les Fermes Renaud), 256, chemin Eardley, Aylmer, Québec, J9H 5C9, pour la coupe d’herbe dans les fossés pour le territoire du secteur ouest (Aylmer) de la Ville de Gatineau au prix unitaire de .0595 \$ le mètre linéaire excluant les taxes, pour l’année 2003, le tout en conformité avec sa soumission en date du 23 avril 2003 et ce, étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-41520-521	Entretien des fossés – entretien et réparation – infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-774 SOUSSION - 2003 SI 057 - PAVAGE MASSIE (128608 CANADA INC.) - RÉPARATION DE COUPES D'ASPHALTE ET CORRECTION DE PAVAGE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - APPROXIMATIVEMENT 79 000 \$ - SECTEURS DE GATINEAU, DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme Pavage Massie (128608 Canada Inc), 4, rue Bernier, Hull, Québec, J8Z 1E8, pour la réparation de coupes d’asphalte et la correction de pavage, pour les secteurs de Gatineau, de Masson-Angers et de Buckingham aux prix unitaire indiqués ci-dessous pour l’année 2003, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 22 avril 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

<b>DESCRIPTION</b>	<b>UNITÉ DE MESURE</b>	<b>PRIX UNITAIRE (taxes en sus)</b>
Réparation des coupes d’asphalte avec 80 mm de béton bitumineux, 55 mm EB-14 + 25 mm EB-10C	Mètre carré	40,75 \$
Réparation des coupes d’asphalte avec 100 mm de béton bitumineux, 60 mm EB-14 + 40 mm EB-10S	Mètre carré	45,75 \$
Réparation des coupes d’asphalte avec 120 mm de béton bitumineux, 70 mm EB-20 + 50 mm EB-10S	Mètre carré	49,50 \$
Correction de pavage avec mélange EB-10C ou EB-10S	Tonne métrique	110,00 \$
Réparation de coupes avec mélange EB-14	Tonne métrique	110,00 \$

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES**

Coupe d'une profondeur de 80 mm	Mètre linéaire	7,00 \$
Coupe d'une profondeur de 100 mm	Mètre linéaire	7,25 \$
Coupe d'une profondeur de 125 mm	Mètre linéaire	7,50 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31210-521 - Rues pavées - Entretien, réparation/infrastructures et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-775 SOUSSION - 2003 SI 074 - CARRIÈRE ET POIRIER ÉQUIPEMENT LTÉE - ACHAT DE DEUX TONDEUSES FRONTALES MOTORISÉES DE 60" - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 49 690,80 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la compagnie Carrière et Poirier Équipement Ltée, 5024, County Road 17, Alfred, Ontario, K0B 1A0, pour l'achat de deux tondeuses frontales de 60" de marque Kubota, modèle E3560 RCK60-F30, au montant de 49 690,80 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 avril 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30104-046-43670	23 981,44 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres tondeuse 175 RA 625
06-30104-047-43671	23 981,44 \$	Achat de véhicules et équipements T.P. et autres tondeuse 175 RB 640
04-13493	1 727,92 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-776 SOUSSION - 2003 SI 056 - LES FRÈRES PAIVA (162618 CANADA INC.) - PROGRAMME DE TROTTOIRS ET BORDURES ET TRAVAUX D'ENTRETIEN - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - APPROXIMATIVEMENT 92 000 \$ - SECTEURS D'AYLMER ET DE HULL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme Les Frères Paiva (162618 Canada Inc.), 550, rue Vernon, Aylmer, Québec, J9H 5E1, pour effectuer des travaux de réparation de trottoirs et de bordures dans les secteurs d'Aylmer et de Hull, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 2 mai 2003, selon les prix unitaire indiqués ci-dessous pour l'année 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

DESCRIPTION	UNITÉ DE MESURE	PRIX UNITAIRE (taxes en sus)
Réparation de trottoirs monolithes de 1,5 mètre de largeur	Mètre linéaire	168,00 \$
Réparation de trottoirs monolithes de 2,0 mètres de largeur	Mètre linéaire	180,00 \$
Réparation de bordures de béton	Mètre linéaire	120,00 \$
Réparation de trottoirs monolithes	Mètre linéaire	160,00 \$

de 1,2 mètre de largeur		
Réparation de trottoirs dalles de 1,5 mètre de largeur	Mètre linéaire	160,00 \$
Terrassement supplémentaire	Mètre carré	16,00 \$
Pavage supplémentaire	Tonne métrique	108,20 \$
Dallage imbriqué – installation	Mètre carré	115,00 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02-39420-521	Dépenses recouvrables d'un tiers – dommage – entretien et réparation
02-31230-521	Trottoirs et bordures – entretien et réparation infrastructures

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-777\* CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC - VOLET SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE - PROJET DE 47 LOGEMENTS À L'INTERSECTION DU BOULEVARD LUCERNE ET DE LA RUE BEAUJOLAIS - 550 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - ANDRÉ LEVAC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Mon Chez-Nous a soumis à la Commission permanente sur l'habitation une demande de contribution financière pour un projet de construction de 47 logements sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** cette Commission recommande au comité de supporter financièrement ce projet soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Logement Abordable Québec – volet social et communautaire parce qu'il répond aux critères de sélection de projets établis par cette dernière :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'octroyer à l'organisme Mon Chez-Nous une contribution municipale de 550 000 \$ pour la construction de 47 logements abordables à l'intersection du boulevard Lucerne et de la rue Beaujolais (secteur d'Aylmer), le tout conformément aux informations dans le dossier soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Logement Abordable Québec – volet social et communautaire.

Sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec pour ce projet, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 550 000 \$ à l'organisme Mon Chez-Nous à l'attention de monsieur Benoît Fortin, 185, rue Laval, Hull, Québec, J8X 3J3, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt numéro 107-2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-778\* CONTRIBUTION MUNICIPALE - LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC - VOLET SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE - PROJET DE 33 LOGEMENTS À L'INTERSECTION DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE ET DE LA RUE DU COTEAU – 520 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT – JOSEPH DE SYLVA**



**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative Arc-en-ciel a soumis à la Commission permanente sur l'habitation une demande de contribution financière pour un projet de construction de 33 logements sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** cette Commission recommande au comité de supporter financièrement ce projet soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Logement Abordable Québec – volet social et communautaire parce qu'il répond aux critères de sélection de projets établis par cette dernière :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'octroyer à la Coopérative Arc-en-ciel une contribution municipale de 520 000 \$ pour la construction de 33 logements sociaux à l'intersection du boulevard La Vérendrye et de la rue du Coteau (secteur de Gatineau), le tout conformément aux informations dans le dossier soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Logement Abordable Québec – volet social et communautaire.

Sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec pour ce projet, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 520 000 \$ à la Coopérative Arc-en-ciel à l'attention de madame Lorraine Carpentier, 479-D, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 7X7, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt numéro 107-2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-779\* CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME ACCÈS-LOGIS - PROJET DE 24 LOGEMENTS À L'INTERSECTION DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE ET DE LA RUE DU COTEAU – 142 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT – JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative Arc-en-ciel a soumis à la Commission permanente sur l'habitation une demande de contribution financière pour un projet de construction de 24 logements sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** cette Commission recommande au comité de supporter financièrement ce projet soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Accès-logis parce qu'il répond aux critères de sélection de projets établis par cette dernière :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'octroyer à la Coopérative Arc-en-ciel une contribution municipale de 142 000 \$ pour la construction de 24 logements sociaux à l'intersection du boulevard La Vérendrye et de la rue du Coteau (secteur de Gatineau), le tout conformément aux informations dans le dossier soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Accès-logis.

Sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec pour ce projet, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 142 000 \$ à la Coopérative Arc-en-ciel à l'attention de madame Lorraine Carpentier, 479-D, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 7X7, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt numéro 107-2003.

De plus, ce comité recommande au conseil de s'engager envers la Société d'habitation du Québec à défrayer pour une période cinq ans, la totalité des douze suppléments au loyer prévu dans ce projet.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer au poste budgétaire 02-52100-962 – Office municipal d'habitation.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mai 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-780\* VENTE DU LOT NUMÉRO 8A-331 À MONSIEUR MICHEL BISSON - RUE NADON-17 600 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau possède sept terrains développables sur la rue Nadon, secteur de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de vendre ces terrains à des fins de construction résidentielle :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil de vendre le lot numéro 8A-331 à monsieur Michel Bisson au prix de 17 600 \$ aux conditions de l'offre d'achat spécifique pour la rue Nadon.

La taxe d'améliorations locales restante sur le lot est acquittée en entier à partir du revenu de la présente vente.

La Ville peut exiger la signature de l'acte et le paiement du prix de vente dans un délai de 120 jours de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-781\* VENTE DES LOTS NUMÉROS 14B-4, 14B-5 ET 14B PARTIE À CAPITAL DRYWALL PAINTING INC. - 140 201 \$ - PARC INDUSTRIEL PINK - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - RICHARD JENNINGS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est propriétaire de terrains dans le parc industriel Pink destinés au développement industriel, dont les lots numéros 14B-4, 14B-5 et 14B partie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une offre d'achat pour une parcelle de 24 091 m<sup>2</sup> et que de l'avis du commissaire industriel, le prix, les conditions et l'usage prévu sont conformes aux attentes de la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter de vendre à Capital Drywall Painting Inc. les lots numéros 14B-4, 14B-5 et 14B partie comportant une superficie approximative de 24 091 m<sup>2</sup> au prix de 140 201,15 \$ soit 5,82 \$/m<sup>2</sup> aux conditions de l'offre d'achat standard de

la Ville en date du 7 mai 2003. La Ville pourra exiger que la signature de l'acte de vente devra avoir lieu dans un délai de 120 jours de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer ledit contrat.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-782\* VENTE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 619 840 À MESSIEURS J. PARENT ET R. CHAUVET - 240 000 \$ - INTERSECTION DES RUES WELLINGTON ET LEDUC - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a accordé à messieurs J. Parent et J. Chauvet une option d'achat pour la partie du lot numéro 1 619 840 loué par eux en date du 19 mars 1998;

**CONSIDÉRANT QUE** les locataires ont présenté une offre d'achat en date du 21 février 2003 conforme aux conditions de l'option consentie par la Ville et une deuxième offre pour la partie restante du lot numéro 1 619 840 qui rencontre la valeur marchande eu égard aux servitudes affectant ledit lot ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun de vendre la totalité du lot numéro 1 619 840 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

1. d'accepter de vendre la partie du lot numéro 1 619 840 du cadastre du Québec comportant 1 450 m<sup>2</sup> (plan numéro 6632-8-1) à messieurs J. Parent et R. Chauvet au prix total de 240 000 \$;
2. conformément à l'option consentie par la Ville, la présente vente ne comporte pas d'obligation de construction.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-783 SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION COMMUNAUTAIRE DE L'OISEAU BLEU - SOUPER SPAGHETTI - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association communautaire de l'Oiseau Bleu à l'attention de monsieur Mario Hébert, 6, rue Louis-Hémon, Gatineau, Québec, J8T 7E9, à titre de subvention pour leur souper spaghetti qui aura lieu le 5 juin 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-784 PARTICIPATION DE MESSIEURS ANDRÉ LEVAC ET PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION DU CLSC ET CHSLD GRANDE-RIVIÈRE LE 8 JUIN 2003 - 140 \$ ET SUBVENTION DE MONSIEUR RICHARD JENNINGS - 25 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER, DE SAINT-RAYMOND - VANIER ET DE DESCHÊNES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs André Levac et Pierre Philion à participer à une activité au profit de la Fondation du CLSC et CHSLD Grande-Rivière le 8 juin 2003.

De plus, ce comité autorise monsieur Richard Jennings à verser un montant de 25 \$ pour cette activité.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 165 \$ à l'ordre de la Fondation du CLSC et CHSLD Grande-Rivière à l'attention de monsieur Jacques Gagnon, président, 445, boulevard Wilfrid-Lavigne, Aylmer, Québec, J9H 6H9, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11403-972	25 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11401-972	70 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11407-972	70 \$	Pierre Philion - de St-Raymond/Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-785 PARTICIPATION DE MONSIEUR AURÈLE DESJARDINS À UNE ACTIVITÉ AU PROFIT DES CHEVALIERS DE COLOMB, CONSEIL 9988 STE-MARIA GORETTI-7 JUIN 2003 - 65 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Aurèle Desjardins à participer à une activité au profit des Chevaliers de Colomb, conseil 9988 Ste-Maria Goretti le 7 juin 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 65 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 9988 Ste-Maria Goretti à l'attention de monsieur Pierre Goulet, C.P. 84013, 381, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 7R8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11414-972	65 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-786**     **AUTORISER MONSIEUR MARC BUREAU À PARTICIPER À LA RENCONTRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS ORGANISÉE PAR LE CARREFOUR QUÉBÉCOIS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL EN COLLABORATION AVEC LA RELANCE OUTAOUAIS LE 6 JUIN 2003 - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT - PARC-DE-LA-MONTAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur Marc Bureau à participer à la rencontre régionale de l'Outaouais organisée par le Carrefour québécois de développement local le 6 juin 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 40 \$ à l'ordre du Carrefour québécois de développement local, 1600, avenue de Lorimier, local 115, Montréal, Québec, H2K 3W5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	40 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-787**     **SUBVENTION DE 425 \$ - FESTIVAL DE MUSIQUE SACRÉE DE L'OUTAOUAIS - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 425 \$ à l'ordre du Festival de musique sacrée de l'Outaouais à l'attention de madame Elisabeth Delaporte, présidente, 100, boulevard Gamelin, Hull, Québec, J8Y 1V9, à titre de subvention pour leur campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	150 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond/Vanier subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-788**     **PARTICIPATION DE MESSIEURS PAUL MORIN ET JOSEPH DE SYLVA À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE AU PROFIT DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 8 AOÛT 2003 - 250 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES PROMENADES ET DU VERSANT**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs Paul Morin et Joseph De Sylva à participer à une activité spéciale organisée par La maison Mathieu-Froment-Savoie le 8 août 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 250 \$ à l'ordre de La maison Mathieu-Froment-Savoie, 55, rue Notre-Dame, Aylmer, Québec, J9H 3C8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	125 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11412-972	125 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-789**

**AUTORISER MONSIEUR R. ALAIN LABONTÉ À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS D'AYLMER LE 30 MAI 2003 - 125 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur R. Alain Labonté à participer à une activité de l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer le 30 mai 2003.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 125 \$ à l'ordre de l'APICA à l'attention de monsieur Guy Leblanc, 181, rue Principale, Aylmer, Québec, J9H 6A6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11402-972	125 \$	R. Alain Labonté - de Lucerne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-790\***

**RETRAITE DE MONSIEUR RICHARD CHARETTE, OPÉRATEUR PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS (SECTEUR DE HULL), SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2003**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Richard Charette, opérateur préposé aux arénas (secteur de Hull) au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> août 2003;

**CONSIDÉRANT QU'**à cette date M. Charette aura complété 16 ans et 6 mois de service à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Richard Charette à compter du 1<sup>er</sup> août 2003.

M. Charette est autorisé à utiliser les journées de vacances, maladie et autres congés accumulés à son dossier avant la date effective de sa retraite.

Le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Richard Charette leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-791\* RETRAITE DE MONSIEUR ROBERT SABOURIN, MÉCANICIEN-ENTRETIEN AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN (SECTEUR DE GATINEAU), MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT, À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JUIN 2003**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Robert Sabourin, mécanicien-entretien au Service des opérations de terrain (secteur de Gatineau), a déposé une demande pour sa retraite à compter du 1<sup>er</sup> juin 2003;

**CONSIDÉRANT QU'**à cette date, monsieur Robert Sabourin aura complété 26 ans et 1 mois de service à la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter la retraite de monsieur Robert Sabourin à compter du 1<sup>er</sup> juin 2003.

De plus, le trésorier est autorisé à lui verser, à la date de retraite, les sommes qui lui sont dues conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du service concerné jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à monsieur Robert Sabourin leurs plus sincères remerciements pour ses années de loyaux services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-792 ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR LUC LABELLE AU POSTE D'INFORMATICIEN SPÉCIALISÉ / ANALYSE PROGRAMMATION AU SERVICE DES SYSTÈMES D'INFORMATION DE GESTION, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'informaticien spécialisé / analyse programmation au Service des systèmes d'information de gestion, Module de l'administration et des finances, (poste numéro 427 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Luc Labelle au poste d'informaticien spécialisé / analyse programmation, Service des systèmes d'information de gestion, Module de l'administration et des finances.

M. Labelle est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Luc Labelle sera celui de la classe XI, 2<sup>e</sup> échelon (semaine de 32 ½ heures) de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-13410-112 «Systèmes d'information – administration / réguliers cols blancs ».

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-793**

**PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR RICHARD JOANISSE AU POSTE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR AU SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de mécanicien-soudeur au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Richard Joannis au poste de mécanicien-soudeur, Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

M. Joannis est assujéti à une période d'essai de trois mois tel que prévu à la convention collective des employés cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Joannis sera celui de la classe X de la convention collective des cols bleus de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-71800-114 «Espaces verts et parcs – atelier mécanique / réguliers cols bleus ».

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-794**

**PRIME DE DISPONIBILITÉ POUR LES JUGES DE PAIX ET PROCUREURS DURANT LES FINS DE SEMAINE POUR GARANTIR LA COMPARUTION DES DÉTENUS DANS LES 24 HEURES**

**CONSIDÉRANT** la décision de la Cour du Québec rendue le 1<sup>er</sup> mai 2002 par le juge Gosselin exigeant que les personnes détenues comparaissent devant les autorités judiciaires dans un délai maximal de 24 heures;



**CONSIDÉRANT QUE** cela oblige la mise en disponibilité d'un juge de paix et d'un procureur le samedi et les congés fériés;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville se doit de rémunérer le juge de paix et le procureur mis en disponibilité :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser une prime de 60 \$ au juge de paix ainsi qu'à l'avocat en disponibilité le samedi et les congés fériés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
12100-412	6 480 \$	Cour municipale services juridiques
12200-412	6 480 \$	Contentieux services juridiques

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-795\* DROIT DE PROPRIÉTÉ - CLÔTURES MITOYENNES - ARTICLE 1006 DU CODE CIVIL DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a la possibilité de renier son droit de propriété et abandonner tout droit sur la clôture au bénéfice du propriétaire mitoyen en vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 1006 du Code civil du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison de la vétusté des clôtures donc par voie de conséquence des coûts humains et monétaires substantiels inhérents à la mise en place et gestion d'un programme de remplacement serait à prévoir :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de mandater le contentieux pour procéder aux démarches nécessaires afin de renier son droit de propriété et abandonner tout droit sur la clôture au bénéfice du propriétaire mitoyen selon le 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 1006 du Code.

De plus, ce comité recommande au conseil de faire exception pour tous les immeubles municipaux à vocation récréative ou communautaire dont les clôtures mitoyennes sont nécessaires (parcs, passages piétonniers, etc.) de même que d'évaluer au mérite les cas associés à des motifs de sécurité publique.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-796 AMÉNAGEMENT DU TERRAIN DE STATIONNEMENT, PHASE I - ÉDIFICE CONNOR - AVENANT NUMÉRO 1 - LOCATION D'ÉQUIPEMENT R.H. NUGENT LTÉE AU COÛT DE 177 022,72 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2002-1221 en date du 2 octobre 2002, retenait la firme Location d'équipement R.H. Nugent Ltée pour les travaux d'aménagement du stationnement, phase I à l'édifice Connor au coût de 1 089 894,35 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'ajuster les quantités de travaux exécutés par rapport à celles prévues au bordereau de soumission en ce qui a trait principalement à la disposition hors site des sols contaminés et à la démolition des structures de béton enfouies dans le sol, le tout

tel que recommandé par la firme Tecsuit Inc. et LVM Fondatec en date du 31 mars 2003 et ce, pour un montant additionnel net (ajouts-crédits) de 139 547,43 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux additionnels non prévus au bordereau de soumission et demandés sous 11 ordres de changements exécutés par l'entrepreneur Location d'équipement R.H. Nugent Ltée, le tout recommandé par la firme Tecsuit Inc. au montant de 37 475,29 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entrepreneur, Location d'équipement R.H. Nugent Ltée, réclame les ajustements au bordereau ainsi que les montants indiqués aux ordres de changements numéros 1 à 11 et que le Service de la gestion des édifices et de l'électricité recommande ces changements;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus qui seront générés par la location d'espaces de stationnement combleront tous les frais de construction et de gestion du projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve l'ajustement des quantités du bordereau de soumission ainsi que les travaux additionnels de l'avenant numéro 1 au contrat de la firme Location d'équipement R.H. Nugent Ltée pour le projet d'aménagement du stationnement, phase I à l'édifice Connor, le tout pour un montant de 177 022,72 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20052-001-43672	170 867,05 \$	Aménagement stationnement ph.1, - Edifice Connor - travaux démolition/fondation
04-13493	6 155,67 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-20052-007	36 172,15 \$		Aménagement stationnement ph.1, - Edifice Connor // Contingences
06-20052-001		36 172,15 \$	Aménagement stationnement ph.1, - Edifice Connor // Travaux démolition/fondation

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-797**

**ACQUISITION - 193, RUE MONTCALM - PRIX ET CONDITIONS MODIFIÉS  
207 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'immeuble du 193, rue Montcalm a fait l'objet d'une offre d'achat par la Ville de Gatineau et d'une acceptation par le vendeur;

**CONSIDÉRANT QUE** l'évaluation de la valeur marchande suite à l'incendie de un des deux bâtiments fixée à 212 000 \$ sera atteint par l'acquisition visée à la présente et que le bâtiment restant demeure utilisable à des fins municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la cessation de l'usage industriel présentant un niveau de nuisance incompatible avec le secteur résidentiel est toujours requise et que le bâtiment restant peut être utilisé à des fins d'entreposage et d'atelier municipal;

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte d'acquérir le 193, rue Montcalm aux conditions ci-après :

1. le prix d'achat est fixé à 207 000 \$ excluant les taxes, dont 37 000 \$ payable avant le 1<sup>er</sup> juin 2003;
2. la signature du contrat et le versement du prix de vente auront lieu 30 jours suivant la production d'un certificat de conformité environnementale;
3. la Ville pourra occuper les lieux dès le 1<sup>er</sup> juin 2003 en assumant les taxes foncières et les dépenses d'opération à compter de cette date.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-62000-001	229 822,16 \$	Acquisition - 193 rue Montclam Acquisition 193 Montcalm
04-13493	8 279,59 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 26 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-798 AUTORISATION BARRAGES ROUTIERS - LEVÉE DE FONDS - 7 JUIN 2003 - SECTEURS D'AYLMER ET DE HULL**

**CONSIDÉRANT QUE** les barrages routiers permettent à des organismes communautaires, sociaux et humanitaires de recueillir de l'argent pour leurs fins d'activités ou projets :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la tenue d'un barrage routier le 7 juin 2003 au bénéfice du Club Civitan (secteur d'Aylmer) et Les Braves du coin (secteur de Hull).

De plus, ce comité autorise le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire à prêter le matériel de sécurité requis et à signer le document d'autorisation du barrage routier.

Cette autorisation est conditionnelle à ce que l'organisme :

- respecte les directives de sécurité émises par le Service de la police;
- dégage la Ville de toutes responsabilités pour tous les dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de cet événement et fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Gatineau, avant l'événement, les formulaires d'assurance requis d'un montant de 2 000 000 \$, nommant la Ville comme assurée additionnelle et signer tous les documents à cet effet.

Adoptée

**CE-2003-799 MANDAT À LA FIRME TECSULT - ÉLABORATION D'UN CONCEPT - REVITALISATION DU BOULEVARD MAISONNEUVE - 19 933,63 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accorde un mandat à la firme Tecsalt au montant de 19 933,63 \$ incluant les taxes pour l'élaboration d'un concept d'aménagement du boulevard Maisonneuve.

Les fonds à cette fin au montant de 19 933,63 \$ incluant les taxes seront pris à même le fonds de dépenses en immobilisations de 1 800 000 \$ dûment adopté par le conseil à sa séance du 27

mai 2003 concernant le financement global du projet des boulevards Maisonneuve et St-Laurent – Tronçon I et répartis de la façon suivante :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	19 240,47 \$	Concept d'aménagement boulevard Maisonneuve
04-13493	693,16 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-800** **SOUSSION - 2003 SP 022 - BELL MOBILITÉ INC. - RÉSEAU PUBLIC DE TRANSMISSION DE DONNÉES - SERVICE DE LA POLICE - 130 121,71 \$ - 3 ANS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la soumission de la firme Bell Mobilité Inc., 200, boulevard Bouchard, Dorval, Québec, H9S 5X5, au montant de 130 121,71 \$ incluant les taxes, pour la fourniture d'un service d'accès à un réseau public de transmission de données pour le Service de la police du Module de la protection des personnes et des biens, pour une période de trois ans débutant à la date de l'adjudication du contrat, le tout en conformité avec sa soumission déposée le 6 mars 2003 et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds pour l'année 2003 s'élèvent au montant de 25 301,43 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les sommes budgétaires conformément au contrat pour les années 2004, 2005 et 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
21600-514-43673	24 421,62 \$	Soutien loc./équip. informatiques
04-13493	879,81 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
21600-339	24 421,62 \$		Soutien // autres/communication
21600-514		24 421,62 \$	Soutien // loc./équip. informatiques

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2003.

Adoptée

**CE-2003-801\*** **RÈGLEMENT ET FINANCEMENT DE GRIEFS POMPIERS DE L'EX-VILLE DE GATINEAU - 11 517,11 \$**

**CONSIDÉRANT QU'**aux termes de la lettre d'entente POM-03-01, la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau conviendraient des modalités de règlement de tous les griefs pompiers de l'ex-Ville de Gatineau déposés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement des griefs en question implique un déboursé de l'ordre de 11 517,11 \$ à être versé par la Ville conformément aux stipulations de l'entente;

**CONSIDÉRANT QUE** le financement du règlement intervenu doit se faire à même les surplus de l'ex-Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte et recommande au conseil d'autoriser le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente POM-03-01 et d'autoriser le trésorier à puiser la somme maximale de 11 517,11 \$ à même le surplus accumulé non affecté de l'ex-Ville de Gatineau, au poste budgétaire 05-99130, afin de financer le paiement des sommes dues en vertu de ladite entente annexée à la présente résolution et réputée en faire partie intégrante.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mai 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**M<sup>e</sup> YVES DUCHARME**  
**Maire et président**  
**Comité exécutif**

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
**Greffier et secrétaire**  
**Comité exécutif**